



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

19-10-212

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **8 octobre 2019** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Madame Maryse Morin, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire de septembre 2019

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

5.2 - Demande pour une entente intermunicipale d'entraide incendie avec votre municipalité

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

6.2 - Achats et travaux du mois – voirie

6.3 - Programme d'aide à la voirie locale

6.4 - Entente - Contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur Laval

6.5 - Achats - Fourniture de sable pour l'hiver 2019-2020

6.6 - Achat - Sel à déglacer

6.7 - Achats - Tracteur munis d'une souffleuse

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Embauche de monsieur Guillaume-Charles Coutu - Opérateur adjoint en eau potable

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE



N° de résolution
ou annotation

- 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 8.2 - Offre de services professionnels - Développement au Bercail
 - 8.2.1 - Acceptation du partage des coûts de construction des rues Angélique, Marilou et Clément
- 8.3 - Invitation au 25 ans de Cobaric
- 8.4 - Délai de construction dans les développements domiciliaires
- 8.5 - Demande de M Dominic Proteau à la CPTAQ l'autorisation d'aliéner et lotir le lot 3479918 du lot 3479913, pour pouvoir vendre la maison à part de la terre
- 9 - SERVICE D'EAUX USÉES
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
 - 10.1 - Bibliothèque secteur village
 - 10.2 - Trans - Autonomie
 - 10.3 - Maison de la Famille du Granit - Bolidés en ville
 - 10.4 - Budget 2020 ententes intermunicipales eaux potables et usées
 - 10.5 - Offre de service - Associée , Services de conseil Raymond Chabot Grant Thornton
 - 10.6 - Services précis - Mandat pour l'inspection juridictionnelle des chaudières et appareils sous pression
 - 10.7 - MRC du Granit - Règlement sur le colportage
 - 10.8 - Voeux de Noël 2019 - L'Écho de Frontenac
- 11 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 11.1 - Adoption des comptes
- 12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 septembre 2019
 - 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 30 septembre 2019
- 13 - RAPPORT DU MAIRE
 - 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
 - 14.1 - Soumission - Bellavance Électrik
 - 14.2 - Soumission - Portes et fenêtres Laugitech Inc.
 - 14.3 - Soumission - Peinture Nitram inc.
 - 14.4 - Offre d'emploi - Préposé à l'entretien de la patinoire extérieure
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
 - 15.1 - Offre de services juridiques - Monty Sylvestre
 - 15.2 - Formation ADMQ
 - 15.3 - Soumission - Bellavance Électrik (Éclairage salle du conseil)
 - 15.4 - Nomination d'un audit 2019
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents.



19-10-213
N° de résolution
ou annotation

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire de septembre 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 dernier, ainsi que celle de la séance ordinaire du 10 septembre 2019 ont été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 et la séance ordinaire du 10 septembre 2019 sont approuvés tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à statuer de la part des personnes présentes.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

5.2 - Demande pour une entente intermunicipale d'entraide en incendie - Municipalité de Scotstown

Considérant que la Ville de Scotstown veut rencontrer notre Municipalité pour l'élaboration de son plan d'urgence et du schéma de couverture de risques en incendie pour offrir une sécurité optimale pour ses citoyens;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que le Conseil municipal donne son accord pour rencontrer la Ville de Scotstown.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Voir les tâches énumérées aux agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Fournisseur	Achats	Montant
Robitaille Équipement	Achat couteaux et sabots pour équipement à neige	6 453.00 \$
Carrière Excavatech	MG20B (réserve)	1 000.00 \$
	Total	7 453.00 \$

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'autoriser les réparations mentionnées dans le tableau ci-dessous. Un montant prévu de 7 453\$ taxes comprises pour

19-10-214

19-10-215



N° de résolution
ou annotation

19-10-216

couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.3 - Programme d'aide à la voirie locale

Attendu que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale est admissibles au PAV;

Pour ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes approuve les dépenses d'un montant de **10 000,00 \$** relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-217

6.4 - Entente - Contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur Laval

Attendu que le conseil de la Municipalité de Nantes a pris connaissance du document d'appel d'offres pour un contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur Laval de la Municipalité de Nantes;

Attendu que le document d'appel d'offres doit être publié dans le système électronique d'appel d'offres ainsi que dans un journal;

Il est proposé par: monsieur Yvan Arsenault

Appuyée par : monsieur Adrien Quirion

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Nantes approuve ledit document d'appel d'offres et autorise l'appel d'offres public pour ledit contrat.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-218

6.5 - Achats - Fourniture de sable et de sel pour l'hiver 2019-2020

Considérant que conformément à son règlement # 437-18 sur la gestion contractuelle, la municipalité de Nantes peut octroyer cette offre de fournitures de gré à gré;

Considérant que la municipalité de Nantes a procédé à une demande de prix pour la fourniture de sable et sel donc 1 500 tonnes de sable tamisé (abrasif) calibre 0 — 10 millimètre mixé avec 115 tonnes de sel;



N° de résolution
ou annotation

19-10-219

Fournisseurs	Prix
Les entreprises Claude Rhéaume	32 477.57 \$
R.Paré Excavation	32 712.12 \$
Excavation Clément Duquette	34 494.23 \$
Lafontaine et Fils Inc.	31 526.15 \$

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité que : Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la municipalité de Nantes autorise l'achat de fournitures de matériel de gré à gré à la compagnie Lafontaine et Fils Inc. pour la période hivernale 2019-2020. Un montant de **31 526.15 \$ taxes incluses** est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.6 - Achat - Sel à déglacer

Considérant que conformément à son règlement # 437-18 sur la gestion contractuelle, la municipalité de Nantes peut octroyer cette offre de fournitures de gré à gré;

Considérant que la municipalité de Nantes a procédé à une demande de prix pour la fourniture de 300 tonnes métrique de sel avec mélange de chlorure de magnésium liquide 30 litres par tonne métrique;

Fournisseurs	Prix
Les Entreprises Bourget Inc	166.12 \$ /T
Somavrac	180.63\$ /T
Sel Warwick	170.16 \$/T

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité que conformément à sa politique de gestion contractuelle, la municipalité de Nantes autorise l'achat de fournitures de matériel de gré à gré à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. pour la période hivernale 2019-2020. Un montant de **49 836.00\$ taxes incluses**, est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-220

6.7 - Achats - Tracteur avec équipements

Considérant que la municipalité est responsable de l'entretien de leurs trottoirs ainsi que de leur piste multifonctionnelle afin que les citoyens de tout âge puissent y circuler en toute sécurité;

Considérant que la municipalité doit se munir d'un tracteur muni d'équipements à neige afin d'entretenir les trottoirs ainsi que la piste multifonctionnelle adéquatement;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault et appuyée par Yvan Boucher, il est résolu que le conseil autorise monsieur Bruneau Hébert à aller chercher des prix pour l'achat d'un tracteur avec équipements pour effectuer le déneigement adéquat des trottoirs ainsi que de la piste multifonctionnelle.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation
19-10-221

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Embauche de monsieur Guillaume-Charles Coutu - Opérateur adjoint en eau potable

Considérant qu'une offre d'emploi a été déposée à la demande de sept municipalités (Audet, Frontenac, Nantes, Sainte-Cécile, Saint-Ludger, Lac-Drolet et Stornoway) pour embaucher un opérateur adjoint en eau potable et des eaux usées;

Considérant que la Municipalité de Lac-Drolet a confirmé son intérêt d'être l'employeur ressource, résolution numéro 2019-07-014 adoptée le 2 juillet 2019;

Considérant qu'après étude du dossier des mises en candidatures, le comité de sélection a recommandé l'embauche de monsieur Guillaume-Charles Coutu comme opérateur adjoint en eau potable;

Considérant qu'une entente sera préparée par la municipalité de Lac-Drolet relative au service d'eau potable et des eaux usées;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que la municipalité de Nantes appuie la municipalité de Lac-Drolet pour l'embauche, de monsieur Guillaume-Charles Coutu à titre d'opérateur adjoint en eau potable et eaux usées.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

8.2 - Offre de services professionnels - Développement Le Bercail

Considérant que monsieur Frédéric Blais, ingénieur pour *Les Services EXP inc.*, présente une offre de services professionnels en ingénierie en assistance technique pendant la construction des travaux de la phase 3 du développement Le Bercail ;

Considérant que ces travaux visent la construction de la phase 3 du développement Le Bercail incluant la relocalisation d'un bassin de rétention;

Considérant que la Municipalité de Nantes désire obtenir une assistance technique pendant la construction pour les travaux qui sont prévus à l'automne 2019 et à l'été 2020;

Considérant qu'une tarification sur une base horaire jusqu'à un montant maximum de **3 600.00 \$ taxes en sus**;

Considérant que pour la réalisation des plans de relevé final après construction, il faut prévoir un montant de l'ordre de **800.00 \$ taxes en sus**;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le Conseil autorise la dépense de **5 080.85 \$ taxes incluses** à *Les Services EXP inc.* pour une assistance technique durant la construction qui aura lieu au développement Le Bercail. Ce montant est prévu pour couvrir les factures, pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-222



19-10-223

N° de résolution
ou annotation

8.2.1 - Acceptation du partage des coûts de construction des rues Angélique, Marilou et Clément

Considérant que la firme des services exp inc. a déposé l'évaluation préliminaire à 90 % pour le projet du développement au Bercail—Rues Angélique, Marilou et Clément pour l'implantation du service de voirie avec fossés sans pavage et avec pavage;

Considérant qu'après étude du dossier les élus acceptent l'évaluation préliminaire pour l'implantation du service de voirie avec fossés sans pavage;

Par ces motifs et sur la proposition de Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard il est résolu que la municipalité de Nantes finance les travaux de construction pour la réalisation des rues Angélique, Marilou et Clément, à même le surplus pour un montant de **6 748.29 \$, les taxes incluses**. Ce montant est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées. La directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

8.3 - Invitation au 25 ans de Cobaric

Invitation à venir célébrer son 25^e anniversaire le 17 octobre prochain au centre Caztel à Ste-Marie à partir de 17 h 00.

Le conseil ne participera pas.

19-10-224

8.4 - Délai de construction dans les développements domiciliaires

Considérant que la municipalité est responsable du développement harmonieux de son territoire, et que la construction de nouvelles résidences nécessite l'installation d'un ou plusieurs services publics municipaux, et ce, à un prix abordable;

Considérant que la pose des services municipaux et la construction de nouvelles rues ainsi que leurs entretiens comportent des coûts toujours plus importants pour les contribuables ;

Considérant que certains terrains sont lotis et vendus de manières plutôt spéculatives dans un développement résidentiel sans obligation du propriétaire à se construire dans un certain laps de temps;

Considérant que le nombre de terrains vacants, dans le périmètre urbain, influence la capacité de la municipalité à se développer;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil statue et ordonne que les terrains vendus par le promoteur le long du chemin acheter par la municipalité soit construite dans les trois premières années ou seront taxer comme si construit au prix moyen des bâtiments du voisinage.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



19-10-225

N° de résolution
ou annotation

8.5 - Demande de M Dominic Proteau à la CPTAQ l'autorisation d'aliéner et lotir le lot 3479918 du lot 3479913, pour pouvoir vendre la maison à part de la terre

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale et les règlements de contrôle intérimaire en vigueur

Considérant que le potentiel agricole du lot reste inchangé et la superficie restante est suffisante pour pratiquer l'agriculture

Considérant que les ressources eau et sols pour l'agriculture restent les mêmes

Considérant que l'homogénéité de la Communauté reste inchangée

Considérant qu'on veut partager la résidence de la terre, on ne peut pas le faire ailleurs.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil appui la demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Monsieur Dominique Proteau.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10.1 - Bibliothèque secteur village

Demande pour la bibliothèque secteur village qui aimerait installer une boîte afin que les résidents du secteur village puissent déposer leurs livres.

Le conseil n'accepte pas l'installation d'une boîte.

10.2 - Trans - Autonomie

La prochaine rencontre de Trans-Autonomie aura lieu le mardi 24 septembre à 19 h 00. Monsieur Richard Grenier sera présent.

10.3 - Maison de la Famille du Granit - Bolidés en ville

Demande de commandite.

La personne responsable aimerait venir au conseil du mois de novembre.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

19-10-226

10.4 - Budget 2020 ententes intermunicipales eaux potables et usées

Rencontre concernant les ententes intermunicipales eau potable et eaux usées. Cette rencontre doit avoir lieu dans la semaine du 25 novembre, d'une durée de deux heures.

La date retenue est le mardi 26 novembre 2019 à 18h30.

10.5 - Offre de service - Associée, Services de conseil Raymond Chabot Grant Thornton

Offre de service d'accompagnement dans une démarche de revue des activités administratives et du fonctionnement organisationnel.

Le point est reporté à une séance ultérieure.

10.6 - Services précis - Mandat pour l'inspection juridictionnelle des chaudières et appareils sous pression

La Mutuelle des Municipalités du Québec a mandaté Services Précis d'Opta pour réaliser les inspections juridictionnelles des chaudières et autres appareils sous pression pour le bâtiment de l'ACLN.

10.7 - MRC du Granit - Règlement sur le colportage

Adoption du règlement remis à une séance ultérieure.

10.8 - Vœux de Noël 2019 - L'Écho de Frontenac

Publication des vœux de Noël dans le cahier de l'Écho de Frontenac.

Le conseil ne participera pas.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant **170 828,57 \$** en référence aux chèques numéros 201900500 à 201900558, 201900819 à 201900866 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	12 580,19 \$
Sécurité publique:	46 810,76 \$
Transport:	64 416,45 \$
Hygiène du milieu:	10 016,88 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	1 156,98 \$
Loisirs et culture:	27 661,59 \$
Remises de l'employeur:	8 185,72 \$
Total des chèques émis:	170 828,57 \$

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

19-10-227

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 30 septembre 2019

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 30 septembre 2019, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 30 septembre 2019

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, **appuyée par** monsieur Richard Grenier, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

19-10-228

14.1 - Soumission - Bellavance Électrick (Bâtiment ACLN)

Considérant que la municipalité fait des rénovations à son bâtiment de l'ACLN au secteur Laval;

Considérant que le démontage de tout le système d'éclairage doit être fait;

Considérant que des encastrés au LED seront installés à l'entrée et au premier étage du bâtiment;

Considérant que monsieur Frédéric Fillion de l'entreprise Bellavance Électrick est en mesure de faire les travaux en électricité pour un montant de **3 464.21\$ taxes incluses**.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte la soumission de Bellavance Électrick au montant de **3 464.21\$ taxes incluses**. Ce montant est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-229

14.2 - Soumission - Portes et fenêtres Laugitech Inc. (Bâtiment ACLN)

Considérant que la municipalité fait des rénovations à son bâtiment de l'ACLN au secteur Laval;

Considérant que le bois est pourri autour des fenêtres au sous-sol du bâtiment;

Considérant que nous devons changer les fenêtres;



N° de résolution
ou annotation

19-10-230

Considérant que l'entreprise Portes et fenêtres Laugitech inc. est en mesure de faire les travaux pour un montant de **3 497.20 \$ taxes incluses**.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte la soumission de Portes et fenêtres Laugitech au montant de **3 497.20\$ taxes incluses**. Ce montant est prévu pour couvrir la facture à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

14.3 - Soumission - Peinture Nitram inc. (Bâtiment ACLN)

Considérant qu'une demande de soumission a été demandée à certains fournisseurs pour faire la peinture de l'intérieur du bâtiment de l'ACLN;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

Entrepreneur	Montant taxes incluses
Nitram	5 404.97\$

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte la soumission conforme pour faire la peinture de la salle ainsi que la cuisine de bâtiment de l'ACLN au montant de **5 404.97\$ taxes incluses** de l'entrepreneur Peinture Nitram Inc. Ce montant est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-231

14.4 - Offre d'emplois - Préposé à l'entretien de la patinoire extérieure secteur Laval

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil accepte de publier l'offre d'emploi pour l'embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire du secteur Laval pour la période hivernale dans le journal l'Écho de Frontenac. Un montant de **249,00 \$ taxes incluses** est prévu pour couvrir la facture à recevoir pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - QUESTIONS DIVERSES

19-10-232

15.1 - Offre de services juridiques - Monty Sylvestre

Considérant que la municipalité de Nantes a reçu l'offre de service auprès de cabinets d'avocats Cain Lamarre;

Considérant que la municipalité accepte l'offre de service du cabinet d'avocats Cain Lamarre conseillers juridiques inc pour l'année 2020.

A) Service de consultation

« **Il est proposé par** madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Bruneau Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire (ou préfet) et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre conseillers



N° de résolution
ou annotation

juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.»

B) Banque d'heures et service de consultation

« **Il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Bruneau Hébert**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire (ou préfet) et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. »

C) Recouvrement de créance municipale (non applicable au MRC)

« **Il est proposé par madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Bruneau Hébert**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire (ou préfet) et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales.

Par ces motifs et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyé par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité de Nantes accepte l'offre de service du cabinet d'avocat Cain Lamarre conseillers juridiques pour l'année 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

15.2 - Formation ADMQ

Le conseil n'inscrit personne à la formation de l'ADMQ.

19-10-233

15.3 - Soumission - Éclairage salle du conseil et bureau

Considérant que la municipalité fait des rénovations à son bâtiment de l'Hôtel-de-Ville;

Considérant que l'éclairage de la salle du conseil doit être remplacé;

Considérant que l'éclairage sera remplacé par des T12 pour des tubes fluorescents LED;

Considérant que la municipalité a demandé à Bellavance Électrik d'offrir ces services;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes n'accepte pas la soumission de Bellavance Électrik au montant de 1 144,00 \$ et retourne en appel de prix.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

19-10-234

15.4 - Nomination d'un audit 2019

Considérant que la municipalité de Nantes doit procéder à des travaux annuels de vérification comptable;

Considérant que la municipalité de Nantes doit à l'occasion se prévaloir de services d'assistances spécialisées en fiscalités et comptabilité municipale;

Considérant que la municipalité de Nantes possède deux offres de service fixant les conditions pour se prévaloir de ses services;



N° de résolution
ou annotation


Fournisseur	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021
Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.	12 587.00\$	12 933.00\$	13 221.00\$
Raymond Chabot Grant Thornton	14 434.22\$	n/a	n/a


Par ce motif et sur la proposition de madame Lynda Bouffard appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que le conseil nomme la firme comptable Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. comme auditeur externe pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 conformément à l'article 966 du code municipal aux montants indiqués dans le tableau.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.


16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 49.


Jacques Breton,
Maire


Maryse Morin
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Jacques Breton,
Maire